

Image not found or type unknown



## Salaire impayé pour 5 jours travaillés

Par **audrey972**, le **03/09/2009** à **18:45**

Bonjour à tous,

Voici ma situation: j'ai commencé le mercredi 26 aout 2009 à travailler pour un avocat et j'ai quitté le poste le mercredi 2 septembre car cela ne me convenait pas. Cependant aucun contrat n'a été établi entre nous et l'avocat ne semble pas vouloir me payer les 5 jours que j'ai effectué. Que puis-je faire pour qu'il me règle? Est ce que je dois envoyer une lettre recommandée au Batonnier de l'Ordre? Si mes calculs sont corrects il me doit la somme de 375€ car mon salaire était de 1500€ brut mensuel ( $1500 \times 5 / 20 = 375€$ )

Merci d'avance pour votre aide.